

Ministère
Des
Affaires étrangères

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 18 mai 1922

Direction des Affaires
administratives & techniques

Sous-Direction
des Affaires Administratives
& des Unions Internationales

Le Ministère des Affaires Etrangères a l'honneur de faire connaître à Monsieur Georges CHKLAVER, en réponse à ses démarches, que par lettre en date de ce jour le Consul Général de France à New-York a été autorisé à viser le passeport de M. Georges ROERICH./.

Monsieur Georges CHKLAVER
270 rue de Vaugirard
Paris.